

Paris, le 24 octobre 2017

Note d'information à l'attention des porteurs de parts du FCPE « COVEA PRUDENCE ES » (code AMF : 990000080069)

Objet : Fusion-absorption du FCPE « COVEA PRUDENCE ES » (Code AMF : 990000080069) dans le Compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » (part I) du FCPE « IMPACT ISR » (Code AMF : 990000080929)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCPE « COVEA PRUDENCE ES » (Code AMF : 990000080069), classé dans la catégorie « Diversifié » et géré par COVEA FINANCE.

1. Les opérations

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa réunion du 28 juin 2017, de transférer, en vue d'une fusion, la totalité des avoirs de ce FCPE dans le Compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » (part I) du FCPE « IMPACT ISR » géré par NATIXIS ASSET MANAGEMENT ; la tenue de compte-conservation des parts de ces deux fonds est assurée par NATIXIS INTEREPARGNE.

Cette opération s'inscrit dans la volonté de COVEA FINANCE de se désengager de la gestion d'épargne salariale. Il a donc été proposé au Conseil de Surveillance de faire bénéficier les porteurs de parts du FCPE de l'expertise de NATIXIS ASSET MANAGEMENT en fusionnant le FCPE « COVEA PRUDENCE ES » avec un FCPE géré par NATIXIS ASSET MANAGEMENT présentant des caractéristiques similaires : le Compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » (part I) du FCPE « IMPACT ISR ».

L'opération de fusion, agréée par l'Autorité des marchés financiers en date du **31 juillet 2017**, interviendra sans frais, le **13 décembre 2017** sur la base de la valeur liquidative du **12 décembre 2017**. **Cette opération sera sans incidence sur la durée d'indisponibilité de vos parts. Les porteurs de parts dont les avoirs sont disponibles peuvent sortir sans frais¹**. Les porteurs de parts dont les avoirs sont indisponibles peuvent arbitrer dans les conditions prévues par leurs plans d'épargne salariale, sans frais pendant 30 jours à compter de la réception de ce courrier.

Les ordres de souscriptions, de rachats et d'arbitrages reçus à compter du 14 décembre 2017 seront exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant la réception de la demande.

2. Les modifications entraînées par les opérations

➤ **Le profil de risque**

Modification du profil de rendement / risque : OUI
Augmentation du profil de rendement / risque : OUI

L'objectif de gestion du Compartiment absorbant est de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 3 ans, son indicateur de référence composé à 25 % du MSCI Europe dividendes nets réinvestis, à 35 % du Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM, à 35 % de l'EONIA et à 5 % de produits solidaires.

Ce compartiment intègre dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable) prenant en compte les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises.

¹ Le montant des plus-values éventuellement réalisées du fait de ce rachat sera soumis aux prélèvements en vigueur à la date de l'opération.

L'augmentation du profil de rendement/risque est due à une exposition plus importante du Compartiment absorbant au risque actions du fait de sa stratégie d'investissement, et l'apparition de nouveaux risques qui ne figurent pas dans le FCPE absorbé compte tenu de l'investissement de celui-ci dans des titres solidaires et des parts ou actions d'OPCI sujets notamment au risque de liquidité.

Néanmoins, cette opération n'entraîne pas de modification de l'indicateur de risque et de rendement² qui est de niveau 3 (sur une échelle comportant 7 niveaux) pour le Fonds absorbé et le Compartiment absorbant.

Exposition de l'actif net du FCPE	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
Actions	Entre 0 à 20% de l'actif net en actions des sociétés ayant leur siège social dans les pays de la zone euro via des titres vifs ou des OPC.	Entre 5 % minimum et 35 % maximum en actions et/ou indirectement au travers d'OPCVM et/ou de FIA. La zone prépondérante est l'Europe.
Produits de taux	Entre 0 et 100% de l'actif net indirectement via des OPC obligataires ou monétaires des pays de l'OCDE et directement dans la limite de 20% maximum en titres vifs d'émetteurs de la zone euro.	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 15 % minimum et 55 % maximum en produits des marchés de taux obligataires principalement dans des pays de la zone Euro. - Dans la limite de 10 % maximum de son actif et dans la limite de son risque de change en produits de taux internationaux. - Entre 5 % minimum et 50 % maximum en produits des marchés de taux monétaires principalement dans des pays de la zone Euro, directement ou via des OPCVM et/ou des FIA.
Titres solidaires	N/A	Entre 5 et 10% de l'actif net
Risque de change	80% maximum	70% maximum
Parts ou actions d'OPCI	N/A	10% maximum de l'actif net

➤ **Augmentation des frais : NON**

Les frais courants sur l'exercice 2016 s'élevaient à 0,72% pour le Fonds absorbé et 0,66% pour le Compartiment absorbant.

Cette opération entraîne une baisse des frais de gestion pour le porteur de parts :

- Baisse des frais de gestion directs (pris en charge par le Fonds/Compartiment) :

- Fonds absorbé : les frais de gestion directs à la charge du Fonds sont fixés à 0,50 % TTC maximum l'an de l'actif net ;
- Compartiment absorbant : les frais de gestion directs à la charge du Compartiment sont fixés à 0,05 % TTC maximum l'an de l'actif net.

² L'échelle (le profil) de risque et de rendement est un indicateur présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un OPCVM ou d'un FIA par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM ou du FIA calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer.

Concernant l'échelle de risque, nous vous précisons que :

- les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM ou du FIA ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Baisse des frais de gestion indirects (pris en charge par le Fonds/Compartiment) :

- Fonds absorbé : les frais de gestion indirects à la charge du Fonds sont fixés à 1,50 % TTC maximum l'an de l'actif net ;
- Compartiment absorbant : les frais de gestion indirects à la charge du Compartiment sont fixés à 1,00 % TTC maximum l'an de l'actif net.

➤ **Valorisation des Fonds :**

La valeur liquidative du Fonds absorbé est calculée hebdomadairement chaque vendredi sur les cours de clôture de Bourse. Celle du Compartiment absorbant est calculée quotidiennement, également sur les cours de clôture de Bourse.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif de l'ensemble des différences entre le FCPE absorbé « COVEA PRUDENCE ES » et Compartiment absorbant « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » (part I) du FCPE « IMPACT ISR », ainsi que les modalités de calcul du nombre de parts (N) du Compartiment absorbant dont vous serez devenu porteur.

Nous vous informons que le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du Compartiment absorbant « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » (part I) du FCPE « IMPACT ISR » est disponible sur votre espace épargnant : www.interepargne.natixis.com/epargnants. Il est nécessaire et important que vous preniez connaissance de ce document.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'obtenir communication du règlement du FCPE « IMPACT ISR » sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise ou de NATIXIS ASSET MANAGEMENT, 21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris Cedex 13.

- *Si la modification vous convient, vous n'avez aucune démarche à effectuer.*
- *Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais pour vos avoirs disponibles (sous réserve de la fiscalité éventuellement applicable).*
- *Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec **notre Service Relation Clientèle, au 02 31 07 74 00.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ANNEXE n° 1 : TABLEAU COMPARATIF DES DIFFERENCES ENTRE LE FONDS ABSORBE ET
COMPARTIMENT ABSORBANT**

	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
Dénomination	COVEA PRUDENCE ES	IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE (part I)
Code AMF	990000080069	990000080929
Compartimenté/ non compartimenté	FCPE non compartimenté	Compartiment du FCPE « IMPACT ISR »
Société de gestion	COVEA FINANCE	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	RBC INVESTORS SERVICES BANK France S.A.	CACEIS BANK
Objectif de gestion	L'objectif de gestion est de rechercher une valorisation régulière de l'épargne investie en minimisant les risques de perte en capital, sur un horizon d'investissement de 3 à 5 ans.	L'objectif de ce compartiment est de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 3 ans, son indicateur de référence composé à 25 % du MSCI Europe dividendes nets réinvestis, à 35 % du Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM, à 35 % de l'EONIA et à 5 % de produits solidaires. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du FCPE.
Stratégie d'investissement	La gestion du portefeuille est diversifiée et discrétionnaire selon les anticipations de la société de gestion. Les stratégies utilisées, visant à réaliser l'objectif de gestion du fonds, sont principalement les suivantes : - Allocation tactique d'actif entre actions, obligations, monétaire ; - Allocation obligataire : choix du degré de sensibilité taux et crédit. Le gérant choisit de façon discrétionnaire ses investissements parmi différents OPC y compris ceux de la société de gestion.	La politique d'investissement du compartiment consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes : - une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, - une allocation tactique cherchant les opportunités de marché, - un choix d'obligations et d'actions privilégiant les meilleurs rendements / risque, selon l'estimation du gérant. Ce compartiment intègre dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable) prenant en compte les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises.
Composition du FCPE	Le fonds est investi majoritairement en parts ou actions d'OPC à vocation générale. Il respecte les fourchettes d'exposition suivantes : - de 0 à 100% de l'actif en titres de créance et instruments du marché monétaire via des titres vifs émis sur les marchés de la zone euro de notation minimale BBB ou via des OPC obligataires ou monétaires des pays de l'OCDE, les titres vifs ne devant pas représenter plus de 20% de l'actif net. La dette privée/publique pourra varier de 0 à 100% de l'actif net et la sensibilité globale pourra varier entre 2 et 9. - de 0 à 20% de l'actif net en actions des sociétés ayant leur siège social dans les pays de la zone euro via des titres vifs ou des OPC. Le fonds sera soumis au risque de change à hauteur de 80% maximum. Le fonds est investi de 15% minimum à	Le compartiment est exposé : - entre 5 % minimum et 35 % maximum en actions et/ou indirectement au travers d'OPCVM et/ou de FIA. La zone prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). Le compartiment pourra être investi dans le compartiment " IMPACT ES ACTIONS EUROPE " de la SICAV " IMPACT ES ". - entre 15 % minimum et 55 % maximum en produits des marchés de taux obligataires principalement dans des pays de la zone Euro, directement ou via des OPCVM et/ou des FIA. Le compartiment pourra être investi dans le compartiment " IMPACT ES OBLIG EURO " de la SICAV " IMPACT ES ". Le compartiment pourra également investir dans des produits de taux internationaux dans la limite de 10 % maximum de son actif et dans la limite de son risque de change. Il est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif du compartiment

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

	Fonds absorbé	Compartiment absorbant
	<p>100% maximum de l'actif net en parts ou actions de tous types d'OPCVM (hors fonds de fonds) de droit français ou étranger conformes aux normes européennes et notamment des OPCVM actions, obligataires, diversifiés ou OPCVM indicieux cotés et jusqu'à 15% de l'actif en FIA européens respectant les 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.</p> <p>Les instruments financiers à terme, notamment options et swaps, pourront être utilisés dans une limite d'engagement de 100% dans un but de couverture et/ou exposition du portefeuille sur des risques actions, taux, crédit ou change.</p>	<p>lorsque les taux d'intérêt varient de 1 %).</p> <p>- entre 5 % minimum et 50 % maximum en produits des marchés de taux monétaires principalement dans des pays de la zone Euro, directement ou via des OPCVM et/ou des FIA.</p> <p>Le compartiment pourra être investi en parts du Fonds Commun de Placement " NATIXIS SUSTAINABLE TRESORERIE EURO ".</p> <p>Par ailleurs, le compartiment est composé pour une part de son actif comprise entre 5 % et 10 % en titres émis par des entreprises dites solidaires ou par des sociétés de capital risque ou par des fonds communs de placement à risques. Ces titres sont destinés à financer des projets solidaires en faveur de l'insertion et de l'emploi, de l'accès au logement social, de l'humanisme et du respect des droits sociaux.</p> <p>Le compartiment pourra être investi jusqu'à 10 % maximum de son actif net en parts et/ou actions d'OPCI.</p> <p>Le compartiment pourra être investi à plus de 20 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.</p> <p>En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70 % de l'actif.</p> <p>Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir les investissements du portefeuille, dans le but de réaliser l'objectif de gestion.</p>
Principaux risques	<p>Risque de perte en capital Risque lié à la gestion discrétionnaire Risque de taux Risque de crédit Risque actions Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés Risque de change</p>	<p>Risque de perte en capital Risque actions Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations Risque de change Risque de taux Risque de crédit Risque lié à l'investissement en titres solidaires Risque de contrepartie Risques liés aux investissements en parts et/ou actions d'OPCI</p>
Commission de souscription	2,50% maximum à la charge de l'entreprise ou du porteur selon les conventions par Entreprise	1,00% maximum à la charge de l'entreprise ou du porteur selon les conventions par Entreprise
Frais directs	0,50% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE	0,05 % (TTC) de l'actif net maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes à la charge du compartiment
Frais indirects	1,50% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE	1,00% TTC maximum de l'actif net à la charge du compartiment
Frais courants	0,72%	0,66%
Périodicité de valorisation	Hebdomadaire le vendredi	Quotidienne

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr

ANNEXE 2 : CALCUL DE PARITE DE FUSION

Dès la réalisation de la fusion, nous vous adresserons un relevé récapitulatif de vos avoirs précisant le nombre de parts (N) du Compartiment absorbant « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » (part I) du FCPE « IMPACT ISR » dont vous serez devenu porteur, calculé sur la base de la valeur liquidative (VL) du 12 décembre 2017, selon les modalités suivantes :

$$N \text{ « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE »} = \frac{N \times VL \text{ « COVEA PRUDENCE ES »}}{VL \text{ « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE »}}$$

A titre d'exemple, si la fusion était réalisée sur la base de la valeur liquidative du 23/06/2017, pour une part du FCPE « COVEA PRUDENCE ES », le calcul serait le suivant :

Valeur Liquidative FCPE absorbé « COVEA PRUDENCE ES » : 73,56 euros

Valeur Liquidative du Compartiment absorbant « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » (part I) du FCPE « IMPACT ISR » : 24,26 euros

$$\frac{1 \times 73,56}{24,26} = 3,0321 \text{ parts}$$

Ainsi, si l'opération s'était déroulée sur la base de la valeur liquidative du 23/06/2017, pour une part du FCPE « COVEA PRUDENCE ES », vous auriez reçu 3,0321 parts I du Compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » du FCPE « IMPACT ISR ».

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • www.covea-finance.fr